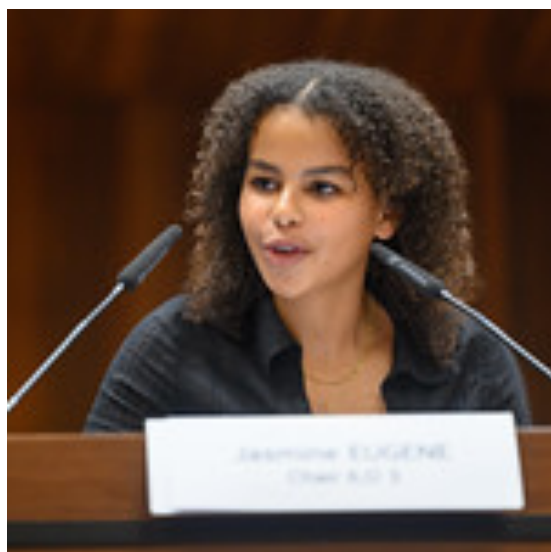


COMITÉ : OIT - Economie Informelle

PROBLÉMATIQUE : Comment contrer les abus que subissent les travailleurs à domicile dans l'économie informelle ?

PRÉSIDENTS : Charlotte DAUCHEZ, Jasmine EUGENE, Rital EL ALJ

PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE



Bonjour à tous chers délégués ! Je m'appelle Jasmine Eugene et j'ai 16 ans. C'est un très grand honneur d'être votre co-présidente pour Fermun 2026. Je suis d'origine guadeloupéenne et tunisienne mais je suis née à Genève et j'y ai vécu plus de huit ans avant de déménager en France. Je fais aussi partie de la section anglaise du lycée international de Ferney Voltaire. Pendant mon temps libre j'adore lire, voyager et rencontrer de nouvelles personnes ! Du côté sport je pratique de l'escrime à haut niveau et j'ai participé à plusieurs compétitions notamment les championnats de France.

Lors de Fermun 2026 je vais co-présider le comité sur l'économie informelle qui traitera des sujets tels que la question de l'accès à une protection sociale et les abus que subissent les travailleurs de ce secteur.

Dans de nombreux pays, une part importante de la population active travaille à domicile, souvent dans le cadre de l'économie informelle. Ce type de travail, bien que vital pour la survie économique de nombreuses familles, est marqué par de fortes inégalités et un manque criant de protection. J'ai donc très hâte de voir les débats et solutions que vous avez à proposer en janvier !

MOTS-CLÉS

Economie informelle : L'économie informelle est la partie de l'économie globale qui se déroule en dehors des cadres réglementaires officiels du gouvernement. L'Organisation internationale du travail (OIT) a défini l'économie informelle comme "les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui ne sont pas couvertes – en droit ou en pratique – ou insuffisamment couvertes par des dispositifs formels."

Travail à domicile : Selon l'OIT un travailleur à domicile exécute, à son domicile ou dans d'autres locaux de son choix, un travail rémunéré pour le compte d'un employeur ou d'un intermédiaire, sans être sous sa supervision directe.

Travail domestique : Selon la Convention n° 189 le «travail domestique» désigne le travail effectué au sein de, ou pour un ou plusieurs ménages, et «travailleur domestique» désigne toute personne de genre féminin ou masculin exécutant un travail domestique dans le cadre d'une relation de travail.

Commerce de rue : Le commerce de rue est défini comme la vente ou l'offre à la vente de tout article dans la rue ou depuis un véhicule, un kiosque ou un étal mobile .

Protection sociale : Selon l'OIT (Organisation Internationale du Travail) la protection sociale désigne l'ensemble des politiques et programmes conçus pour réduire et prévenir la pauvreté et la vulnérabilité tout au long du cycle de vie.

Exploitation : L'exploitation de personnes sur leur lieu de travail à des fins lucratives. Cet abus peut être direct et brutal, ou beaucoup moins flagrant. Son impact est dévastateur pour les victimes, tant sur le plan psychologique, physique, émotionnel que financier.

Syndicat : Association qui a pour but de défendre les intérêts communs des personnes exerçant la même profession.

Emploi précaire : Pour un emploi, la précarité est le fait que celui-ci ne soit pas sûr. Les travailleurs précaires pâtissent de conditions de travail inférieures dans tous les aspects du travail : la sécurité de l'emploi, la prévisibilité, la sécurité et la santé au travail, les salaires et les prestations sociales, et l'accès à la sécurité sociale.

Vulnérabilité économique : Désigne la situation d'un individu, d'un ménage ou d'un groupe qui est particulièrement exposé à des risques économiques (par exemple au chômage, à l'endettement, à la perte soudaine de revenus) sans disposer de moyens suffisants pour y faire face.

Travail non protégé : Une forme d'emploi où les travailleurs ne bénéficient pas des protections légales, sociales et économiques garanties par la loi ou les conventions collectives. Cela signifie qu'ils n'ont pas accès à des droits fondamentaux.

Esclavage moderne : L'esclavage moderne désigne des situations dans lesquelles des personnes sont exploitées et ne peuvent pas refuser ou quitter cette situation en raison de menaces, de violence, de coercition, de tromperie ou d'abus de pouvoir

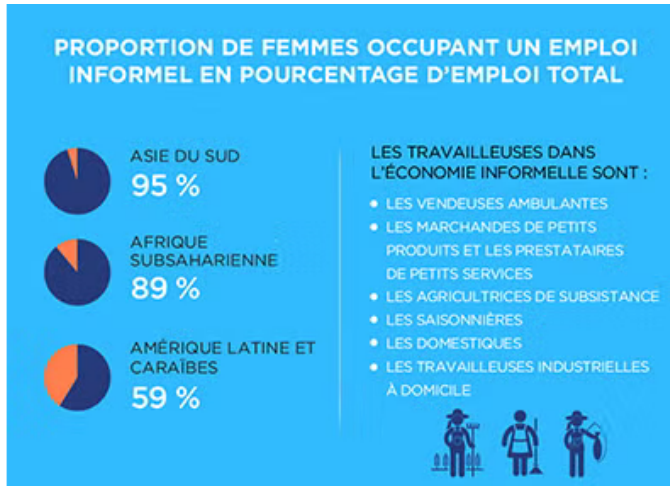
APERÇU GLOBAL

1. Les différentes formes d'abus dans l'économie informelle

L'économie informelle, en dehors des cadres juridiques et réglementaires, expose de nombreux travailleurs (selon l'OIT environ 2 milliards de travailleurs travaillaient dans le secteur informelles en 2023) à une grande précarité. Bien qu'elle constitue souvent une source essentielle de revenus, elle s'accompagne d'une forte insécurité. Les travailleurs peuvent ainsi être confrontés

à des rémunérations très faibles, à l'absence de contrat de travail, à des conditions de travail pénibles, ainsi qu'à un accès limité, voire inexistant, à la protection sociale. Cette situation favorise donc l'émergence de nombreuses formes d'abus tel que :

- L'absence de droits sociaux et juridiques : Plus de 60 % de la population active mondiale occupent un emploi dans l'économie informelle, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), ce qui soulève d'importantes préoccupations en matière de droits sociaux et juridiques. Les travailleurs de l'économie informelle sont souvent exclus des protections fondamentales reconnues aux travailleurs formels. Ils ne bénéficient généralement pas de contrats de travail écrits, ce qui les prive de stabilité, de protection contre les licenciements abusifs et de recours en cas de conflit. Ils n'ont pas accès à la sécurité sociale, comme l'assurance maladie, la retraite, ou les congés payés, et restent largement exclus du droit à la liberté syndicale et à la négociation collective. L'Organisation internationale du travail (OIT) insiste sur l'importance d'étendre ces protections à tous les travailleurs. La Convention n° 102 sur la sécurité sociale et la Recommandation n° 202 sur les socles de protection sociale appellent les États à garantir un accès universel à des prestations de base, même pour les travailleurs informels. En l'absence de telles protections, ces derniers restent particulièrement vulnérables à la pauvreté, à l'exploitation et à l'exclusion sociale.



Source : UN Women

- Les violences et discriminations : Dans l'économie informelle, les femmes sont particulièrement exposées à des formes multiples de violences, discriminations et exploitation, souvent invisibles car en dehors du cadre légal. Elles représentent une part disproportionnée de la main-d'œuvre informelle, en particulier dans le travail domestique, la vente de rue ou le travail à domicile, comme le souligne l'Organisation internationale du travail (OIT, 2018). Ces travailleuses sont souvent sous-payées, privées de

protection sociale, exclues des mécanismes de plainte et fréquemment confrontées à des abus, qu'ils soient verbaux,

physiques ou sexuels. Selon ONU Femmes (2020), les normes de genre contribuent à cette précarité, en reléguant leur activité à une forme de "survie économique" peu reconnue. De plus, Human Rights Watch (2019) dénonce les abus systémiques dont sont victimes les travailleuses domestiques, notamment des cas de harcèlement, de non-paiement et de violences sans recours. La pandémie de COVID-19 a encore accentué ces vulnérabilités, en

poussant davantage de femmes vers des formes de travail non réglementées, sans droits ni sécurité. Dans les pays développés, l'économie informelle existe aussi, notamment lorsqu'il s'agit du travail domestique non déclaré (comme les femmes de ménage, les aides à domicile ou les nounous sans contrat). Selon WIEGO, on compte environ 13,4 millions de travailleurs domestiques dans les pays développés, parmi lesquels 79 % des femmes sont informelles (non protégées socialement ou juridiquement). Par exemple, selon l'OIT en Italie, c'est 60 % des travailleurs domestiques qui échappent à l'enregistrement officiel, ce qui signifie qu'ils n'ont ni protection sociale, ni contrat stable. Ou encore, en France et en Espagne, environ 30 % des travailleurs domestiques ne sont pas couverts par la sécurité sociale, ce qui les place en situation de précarité. La majorité de ces travailleurs domestiques dans les pays développés sont souvent des migrants venus de pays plus pauvres (par exemple, d'Amérique latine en Espagne, d'Europe de l'Est en Allemagne et en Italie, ou encore d'Afrique subsaharienne en France), ce qui renforce leur vulnérabilité car leur statut migratoire peut les empêcher de réclamer leurs droits.

- **Précarité structurelle** : La précarité structurelle dans l'économie informelle désigne une situation d'insécurité chronique liée à l'absence de droits, de protections et de perspectives d'amélioration des conditions de vie et de travail. Elle se manifeste par plusieurs dimensions interdépendantes. D'abord, les revenus sont instables et souvent insuffisants pour couvrir les besoins essentiels, rendant les travailleurs vulnérables aux chocs économiques, aux maladies ou aux crises. Ensuite, il y a une absence de contrat formel, ce qui signifie qu'aucun droit au chômage, à la retraite, à des congés payés ou à une protection en cas de licenciement n'est garanti. La santé et la sécurité au travail sont aussi largement négligées : les travailleuses et travailleurs informels sont exposés à des environnements dangereux sans accès aux soins ou à une assurance maladie. Cette précarité est dite « structurelle » car elle est inscrite dans le fonctionnement même de l'économie : ce ne sont pas des situations exceptionnelles, mais la condition normale de travail pour des millions de personnes, en particulier dans les secteurs du travail domestique, du commerce de rue ou du travail à domicile. Enfin, cette précarité est renforcée par le manque de représentation syndicale, ce qui prive ces travailleurs de moyens de défendre collectivement leurs droits ou de faire pression pour des réformes.
- **Abus économiques** : Dans l'économie informelle, les travailleurs subissent fréquemment des abus économiques majeurs : salaires insuffisants, heures non rémunérées, retenues illégales et absence de paie pour les heures supplémentaires. Comme le rapporte l'OCDE (2024), une majorité d'informels (près de 54 %) touche un revenu inférieur à la moitié du revenu disponible médian. L'OIT (2020/21) estime que 266 millions de travailleurs sont payés moins que le salaire minimum, en raison d'un non-respect généralisé des normes du travail dans l'informel. À l'échelle locale, des enquêtes révèlent que les travailleurs sont souvent contraints de travailler gratuitement ou hors de ses heures de travail, et subissent des déductions illégales (prélèvement effectué par l'employeur sur le salaire d'un

travailleur qui n'est pas autorisé par le contrat de travail) voire des salaires foncièrement inférieurs au minimum légal. Aux États-Unis, par exemple, des travailleurs du bâtiment ont perdu des salaires conséquents en raison d'heures supplémentaires non payées, avec



Source : OIT (travailleur de rue)

un préjudice total estimé à 50 milliards de dollars par an pour l'ensemble des salariés concernés. Ces abus économiques sont des composantes systémiques de l'informalité : le manque de régulation, l'absence de contrats et l'impossibilité de recours font de ces pratiques un phénomène endémique, nécessitant des mesures urgentes de formalisation, d'inspection et de protection minimum salariale.

2. Les cadres juridiques et les mécanismes de protection



Source : rapport de l'OIT

Bien que les travailleurs à domicile de l'économie informelle soient particulièrement exposés aux abus, il existe des cadres juridiques et des mécanismes internationaux qui tentent de réguler leur situation, même s'ils restent largement insuffisants. Bien que cette convention, adoptée par l'OIT en 2011, soit une avancée majeure pour les droits des travailleuses et travailleurs domestiques (contrat, salaire équitable, protection sociale), seule une minorité de pays développés l'a ratifiée, notamment l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Suède, le Portugal, la Belgique, l'Irlande et la Finlande ; de nombreux autres pays du même rang économique (comme la France ou les Pays-Bas) ne l'ont toujours pas

ratifiée, ce qui retarde la reconnaissance juridique de ces travailleurs et la mise en œuvre concrète de leurs droits. En complément, la Recommandation n°204 (2015) sur la transition de l'économie

informelle vers l'économie formelle encourage les États à adopter des mesures inclusives pour intégrer progressivement les travailleurs informels dans les régimes de protection. Plusieurs instruments régionaux, comme la Charte sociale européenne, aborde également la question du travail informel, mais leur mise en œuvre reste très hétérogène. Dans de nombreux pays, les travailleurs à domicile ne sont pas reconnus par le droit du travail, ce qui les prive de tout recours juridique contre les abus (salaires impayés, horaires excessifs, harcèlement, etc.). En effet selon *Human Rights Here*, les lois de certains pays tels que le Liban, excluent explicitement les travailleurs domestiques du code du travail, interdisant toute association syndicale et privilégiant un régime contractuel précaire. En l'absence de reconnaissance statutaire, ils échappent aux inspections du travail, n'ont pas accès aux mécanismes de plainte, et ne bénéficient d'aucune protection en cas de maladie, d'accident ou de maternité. Ainsi, si des textes existent, leur application reste largement théorique pour les travailleurs à domicile, surtout les femmes, majoritaires dans ce secteur.

Mais ces protections ne sont pas suffisantes, et ces travailleurs et travailleuses se retrouvent dans des conditions extrêmement vulnérables, pouvant même basculer dans des situations d'esclavage moderne. Faute de cadre juridique clair, de contrôle institutionnel efficace et de reconnaissance statutaire, beaucoup subissent des formes graves d'exploitation. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), près de 28 millions de personnes vivent aujourd'hui dans une situation de travail forcé, dont une part importante dans le travail domestique à domicile, en particulier dans les pays du Golfe, en Asie du Sud-Est et dans certaines régions d'Afrique. Le Royaume-Uni connaît aussi une augmentation des cas de travail forcé, en particulier dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, du nettoyage et des services à domicile. Les victimes, souvent des migrants, sont exploitées par leurs employeurs. En 2024, le pays a enregistré un nombre record de 19 125 cas de travail forcé, dépassant les 17 000 de 2023. Cette tendance est alimentée par la pauvreté, les conflits et les migrations mondiales. Ces formes d'esclavage moderne prennent la forme de confiscation de papiers d'identité, privation de liberté, horaires de travail excessifs sans compensation, ou encore violences physiques et sexuelles. Le rapport mondial de l'OIT et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en 2022 souligne que les femmes migrantes dans le travail domestique sont particulièrement exposées, souvent isolées dans les foyers employeurs, sans recours possible. Par exemple, en Arabie saoudite, des ONG comme Anti-Slavery International rapportent des cas où des domestiques ont été enfermées pendant des années, sans salaire, ni possibilité de fuite. Tant que ces travailleurs restent exclus des mécanismes formels de plainte, de contrôle du travail et de protection sociale, les abus peuvent persister en toute impunité.

3. Garantir la justice sociale pour les oubliés du travail

Garantir la justice sociale pour les oubliés du travail implique de repenser les politiques sociales à l'échelle mondiale. Dans de nombreux pays du Sud global, l'économie informelle constitue une part prépondérante de l'activité économique : elle représente plus de 90 % de l'emploi total au

Burkina Faso, 85 % en Inde, 80 % au Bénin ou encore plus de 60 % en Bolivie et au Pérou, selon les données compilées par la Banque mondiale (2020). Ces travailleurs informels – souvent à domicile – remplissent des fonctions indispensables dans des secteurs tels que le soin, la production textile, l'agriculture ou le recyclage, tout en étant exclus des systèmes de sécurité sociale et de représentation syndicale. Le Rapport mondial sur la protection sociale (2021-2023) de l'OIT indique qu'environ 4 milliards de personnes n'ont toujours aucune couverture sociale. Comme exprimé plus tôt, l'ONU Femmes souligne que la majorité de ces emplois sont occupés par des femmes, aggravant les inégalités structurelles.

Il ne s'agit donc pas simplement de formaliser quelques emplois à la marge, mais bien de reconnaître la valeur économique et sociale de ces travailleurs, en les intégrant dans les politiques publiques. Cela suppose la mise en place de socles de protection sociale universels, mais aussi l'adoption de modèles hybrides de sécurité sociale adaptés aux réalités de l'économie informelle (comme exploré par le Center for Global Development). Des pays comme l'Afrique du Sud ou l'Indonésie ont expérimenté des dispositifs contributifs simplifiés pour les travailleurs informels, avec un certain succès.

En effet, en Indonésie, les autorités ont mis en place un régime spécifique de sécurité sociale pour les travailleurs informels, appelé **BPJS Ketenagakerjaan BPU**. Il permet une adhésion volontaire avec des cotisations très faibles, couvrant les risques professionnels, le décès et la retraite. Ce dispositif a bien fonctionné dans les secteurs numériques, grâce à une inscription automatique via les plateformes. En revanche, l'adhésion reste très faible chez les travailleurs informels traditionnels, souvent en raison d'un manque d'information, de revenus instables et d'une confiance limitée envers les institutions. Le financement du régime reste fragile, avec des cotisations souvent insuffisantes. En Afrique du Sud, il n'existe pas de régime contributif spécifique pour les travailleurs informels. Toutefois, le **SRD Grant** (aide sociale temporaire mise en place en Afrique du Sud pour soutenir les personnes sans revenu ou en détresse économique, notamment pendant la pandémie du Covid-19) a été mis en place pour les personnes sans revenu formel, touchant une grande partie de la population informelle. Le dispositif a été salué pour sa simplicité d'accès via mobile, mais il est resté temporaire et non structurant : aucune continuité ni intégration durable dans un système de protection sociale.

Garantir la justice sociale, c'est aussi renforcer les capacités des États à collecter des données (c'est à dire rassembler des informations pour mieux comprendre la réalité et agir en conséquence), à réguler les chaînes de sous-traitance (quand une grande entreprise donne du travail à des plus petites, qui font souvent appel à des travailleurs informels sans contrat ni protection.), et à offrir une représentation réelle à ces millions de travailleurs, souvent invisibles.

TRAITÉS DE L'OIT ET GRANDS ÉVÉNEMENTS

1952

La Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (OIT) : Définit un socle commun de droits en matière de sécurité sociale, pour protéger les travailleurs — y compris ceux de l'économie informelle — contre les principaux risques sociaux.

2011

La Convention (n° 189) sur les travailleurs et travailleuses domestiques (OIT) : Un texte historique qui reconnaît officiellement les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses domestiques, souvent invisibles, précaires et exclus des protections classiques du droit du travail.

2012

Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, (OIT) : Cette recommandation vise à aider les États à garantir un niveau minimal de sécurité sociale pour tous, y compris les travailleurs de l'économie informelle comme les travailleurs à domicile.

2015

Recommandation n°204 (2015) – Transition de l'économie informelle vers l'économie formelle (OIT) : Elle appelle les États à intégrer progressivement les travailleurs informels dans les systèmes de protection sociale, à créer des cadres juridiques inclusifs, et à faciliter l'accès aux droits, à la sécurité et aux services publics.

SOLUTIONS POSSIBLES

Dans votre pays, comment pourrait-on reconnaître et protéger les droits des travailleurs à domicile, même lorsqu'ils ne sont pas officiellement déclarés ?

FerMUN 2026, Organisation internationale du travail

- Certaines législations élargissent déjà la couverture à des travailleurs informels en créant des mécanismes d'enregistrement simplifiés. Dans votre contexte, qu'est-ce qui serait réaliste ou acceptable ?

Dans votre pays, quels moyens existent déjà pour que les travailleurs à domicile puissent se regrouper et défendre collectivement leurs intérêts ?

- Dans certains contextes, des coopératives ou associations de travailleurs se sont révélées efficaces. Quelles formes d'organisation seraient les plus adaptées à votre réalité nationale ?

Dans votre pays, quelles solutions pourraient être mises en place pour identifier et réduire les abus sans inspection officielle dans les domiciles privés ?

- Certains pays ont mis en place des systèmes de signalement anonyme ou des plateformes de médiation. Dans votre cas, quels mécanismes seraient crédibles et accessibles ?

Dans votre pays, comment contrôler les abus sans inspection officielle dans les foyers privés ?

- Certains pays explorent des alternatives comme des mécanismes de signalement anonyme, des plateformes de médiation ou encore des chartes d'engagement des employeurs. Quelles solutions pourraient être crédibles et acceptées dans votre contexte national ?

QUESTIONS À CONSIDÉRER

- Dans votre pays, quels sont les abus les plus fréquents que subissent les travailleurs à domicile dans l'économie informelle (ex. : salaires trop bas, horaires excessifs, absence de protection sociale, violences, discriminations) ?
- Quelles données ou études existent dans votre pays pour mieux comprendre la réalité de ces travailleurs ? Quelles lacunes d'information persistent ?
- Quels exemples de bonnes pratiques ou de projets réussis dans votre pays pourraient être renforcés ou élargis ?

FerMUN 2026, Organisation internationale du travail

- Dans votre pays, la législation reconnaît-elle les travailleurs à domicile dans l'économie informelle ? Si oui, est-elle appliquée efficacement ?
- Quels obstacles rencontrent vos institutions pour protéger les travailleurs à domicile (par ex. inspections du travail limitées, manque de ressources, cadre juridique incomplet) ?
- Dans votre pays, quelles pratiques d'embauche ou de rémunération fragilisent particulièrement les travailleurs à domicile ?
- Quelles solutions réalistes (contrats simples, rémunération transparente, délais de paiement clairs) pourraient être mises en place par les employeurs pour limiter les abus ?
- Dans votre pays, comment les travailleurs à domicile s'organisent-ils pour défendre leurs droits ? Quels obstacles rencontrent-ils (isolement, peur de perdre leur emploi, manque de ressources) ?
- Quelles formations ou campagnes de sensibilisation seraient les plus utiles dans votre pays pour informer les travailleurs de leurs droits et des recours possibles ?
- Quels mécanismes accessibles (lignes téléphoniques, associations locales, plateformes numériques) pourraient aider les travailleurs de votre pays à signaler les abus en toute sécurité ?
- Avec quels autres acteurs (syndicats formels, associations de femmes, ONG, coopératives) les travailleurs à domicile de votre pays pourraient-ils s'allier pour avoir plus de poids ?

BIBLIOGRAPHIE

Un travail décent pour les travailleurs domestiques migrants : une promesse non tenue ? (Human Rights Here)

<https://www.humanrightshere.com/post/decent-work-for-migrant-domestic-workers-an-unrealised-promise?>

“Organizing for Change: Workers in the Informal Economy” Vidéo Youtube (EN)

<https://www.youtube.com/watch?v=oj-8huJKxzo&t=294s>

Article - “Les femmes de l’économie non structurée” (ONU Femmes)

<https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/csw61/women-in-informal-economy>

Informal Economy Monitoring Study Sector Report: Home-Based Workers (WIEGO), (EN)

<https://www.wiego.org/wp-content/uploads/2019/09/IEMS-Home-Based-Workers-Full-Report.pdf>

Rapport : L'Économie Informelle: L'Approche des Employeurs (IOE)

<https://www.ioe-emp.org/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=155932&token=bc1a8e2afab29144c65b9713bb8e302ce4a8eec7>

Formalisation de l'économie informelle: L'expérience de la Côte d'Ivoire Vidéo Youtube (OIT)

<https://www.youtube.com/watch?v=ZEQq5zOpiKw&t=58s>

Diagnostic de l'économie informelle au Sénégal (OIT)

https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_protect/%40protrav/%40travail/documents/publication/wcms_735752.pdf

Les négociations des travailleurs de l'économie informelle (OIT)

https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_protect/%40protrav/%40travail/documents/publication/wcms_886250.pdf

Article- “Five Things to Know about the Informal Economy” (IMF) (EN)

<https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/07/28/na-072821-five-things-to-know-about-the-informal-economy?>

LISTE DE PAYS :

1. Inde
2. Etats-Unis
3. France
4. Sénégal
5. Bolivie
6. Brésil
7. Haïti
8. China

9. Colombie
10. Bangladesh
11. Etats- Unis
12. Indonésie
13. Philippines
14. Liban
15. Jordanie
16. Nigeria
17. Allemagne
18. Roumanie
19. Maroc
20. Mexique
21. Madagascar
22. Ethiopie
23. Suède
24. Espagne
25. Royaume- Uni
26. Canada
27. Bulgarie